

ANNEXE II : FORMULAIRE SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000 (SYMBIODIV)

L'évaluation des incidences Natura 2000 est jointe à part. La conclusion de l'étude est proposée ci-après.

Situé à 1,6 km du site Natura 2000 FR9301622 « La Plaine et le Massifs des Maures et à plus de 4,5 km du site FR9310110 « Plaine des Maures », au sein d'une « dent creuse » attachée au centre-ville du village de Gonfaron, les liens écologiques possibles avec les espèces d'intérêts communautaires concernerait globalement les espèces à grande capacité de déplacement via la ripisylve de l'Aille qui borde la zone d'étude. Néanmoins, l'urbanisation ancienne de ce secteur, limite fortement l'intérêt en tant que corridor pour la ripisylve de l'Aille au niveau de l'aire d'étude.

De plus, suite aux recommandations émises lors du pré-diagnostic écologique, réalisé par SYMBIODIV en 2025, le projet a été adapté afin de s'implanter en dehors des zones de plus grand intérêt écologique. En outre, des mesures particulières seront adoptées afin de ne pas impacter la ripisylve de l'Aille et ses abords, autant en phase conception qu'exploitation.

De fait, le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires ayant servi à la désignation des sites Natura 2000 concernés.